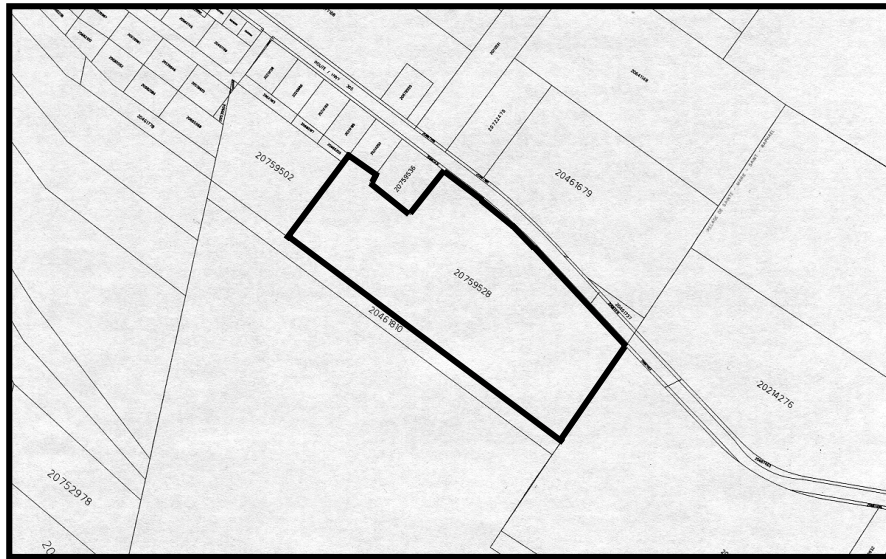


AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Îles Lamèque et Miscou

Conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme*, la ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux entend adopter, par règlement ministériel, la modification suivante au Règlement d'adoption du plan rural (97-ILM-018-00) et aux Règlements amendant le plan rural (97-ILM-018-01, 02-ILM-018-02 et 03-ILM-018-03) pour les secteurs non constitués en municipalité des îles Lamèque et Miscou - *Loi sur l'urbanisme*.

La modification touche le bien-fonds portant le NID 20759528 figurant sur la carte et ayant comme propriétaire La Tourbière du Grand Lac Ltée (M. Euclide Chiasson). Ce bien-fonds est modifié d'une zone M1 (Mixte résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle) et d'une partie d'une zone R (Rurale) pour créer une zone TB (Zone de Tourbière), afin de permettre un aménagement pour l'exploitation d'une tourbière. La propriété est située le long de la route 305 dans le DSL de Haut-Lamèque tout près du village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël.



Une audience publique pour entendre les objections à la modification proposée aura lieu mercredi, le 3 mars 2004, à 19h00, au local du Club De L'Âge d'Or de Lamèque, 62 rue de l'École. Les résidants peuvent faire parvenir par écrit leurs objections ou leurs commentaires concernant l'adoption de cette modification à la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne, C.P. 5517, Caraquet, N.-B., E1W 1B7, téléphone : (506) 727-7979; télécopieur : (506) 727-7990.

Les objections ou commentaires par écrit seront reçus jusqu'à 16h30, le 3 mars 2004 et seront versés au dossier à l'audience publique le 3 mars 2004. Toute personne qui désire présenter des commentaires sur les documents versés au dossier peut le faire à l'audience. Les objections ou commentaires par écrit peuvent aussi être soumis à la partie susmentionnée jusqu'au 17 mars 2004.

Le présent avis et la modification proposée sont disponibles aux fins d'examen, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, au bureau de la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne, 149, boulevard St-Pierre Ouest, Caraquet, N.-B. (téléphone 506-727-7979).

Brenda Fowlie, Ministre
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Copies of this notice and the proposed amendment are available in English, Monday to Friday, from 8:30 a.m. to 12:00 p.m. and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., at the Acadian Peninsula District Planning Commission's office, 149 boulevard St-Pierre Ouest, Caraquet, N.B. (telephone 506-727-7979).